



Bosnie-Herzégovine

La Bosnie-Herzégovine, riche de ses 3,2 millions d'habitants, demeure le pivot de la stabilité des Balkans occidentaux. Son architecture institutionnelle, héritée des accords de Dayton-Paris de 1995, a rempli sa mission primaire : faire taire les armes après un conflit dévastateur marqué par des tragédies indélébiles. Quelques repères importants de la Guerre de Bosnie Herzégovine : L'attaque du cortège nuptial à Sarajevo (1er mars 1992), Le massacre de Kravice (7 janvier 1993), Le massacre de Srebrenica (juillet 1995), L'opération *Deliberate Force* de l'OTAN (août-septembre 1995), Les Accords de paix de Dayton-Paris (décembre 1995). Après la guerre, le pays est divisé en deux entités, la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine et la République Serbe de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'en un district autonome à Brčko. Trois peuples constitutifs sont les serbes, croates et les bosniaques. Aujourd'hui, le pays semble atteindre ses limites structurelles face aux exigences de l'intégration européenne à cause du Haut Représentant. Le pays ne peut plus se contenter d'être une zone de post-conflit gérée par la communauté internationale ; il doit devenir un État capable d'assumer sa propre destinée.

Le paradoxe du protectorat face à l'adhésion européenne

Le Conseil européen a ouvert la voie aux négociations d'adhésion en mars 2024, mais une contradiction fondamentale subsiste. Il est difficilement concevable, dans le droit international moderne, qu'un État candidat à l'Union européenne soit encore sous la tutelle d'un Haut Représentant international. Ce dernier, disposant de pouvoirs discrétionnaires lui permettant d'abroger ou d'imposer des lois sans le consentement des parlements locaux, agit comme un tuteur dont la légitimité s'érode trente ans après la guerre. Ce modèle, unique au monde, entrave l'apprentissage démocratique : comment exiger d'un Parlement qu'il soit responsable si ses décisions peuvent être annulées par un acteur non élu ? L'avancement vers l'État de droit exige que la Bosnie-Herzégovine soit gouvernée par ses citoyens et non par des instances de supervision permanentes.

Cette problématique se cristallise également au sein de la Cour Constitutionnelle. La présence persistante de juges étrangers au sommet de la hiérarchie judiciaire nationale est une anomalie pour une démocratie qui aspire à la souveraineté. L'analogie est frappante : aucune grande nation européenne n'accepterait que son destin constitutionnel soit tranché par des magistrats extérieurs. Pour que l'intérêt national soit véritablement défendu et que le sentiment d'appartenance à l'État soit consolidé, la justice doit être rendue par les nationaux, pour les nationaux. En tant que gardienne de la démocratie et de l'État de droit, l'Union européenne ne peut tolérer le maintien de tels mécanismes de tutelle au sein d'un État souverain, trente ans après la fin du conflit.

Briefing



Sur l'échiquier géopolitique, la Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui le théâtre d'une sourde lutte d'influence. Nous observons une offensive diplomatique et économique des États-Unis, notamment à travers le contrôle stratégique des infrastructures énergétiques. Parallèlement, les influences russes, chinoises et turques s'intensifient, profitant des lenteurs de l'intégration européenne. Dans ce contexte, la France, forte de sa tradition diplomatique d'équilibre et de son rôle de cosignataire des accords de paix, doit réaffirmer sa présence.

Il est crucial de ne pas déléguer la gestion de cette région à l'Allemagne seule, dont l'histoire et les approches passées dans les Balkans ne font pas toujours l'unanimité. La France a une carte à jouer pour proposer une "troisième voie" : celle d'une souveraineté retrouvée pour la Bosnie-Herzégovine, débarrassée des pressions politiques constantes, mais fermement ancrée dans les standards européens.

La solution pour éviter que la Bosnie ne s'éloigne définitivement de la sphère européenne réside dans une réforme courageuse de la supervision internationale. Il devient impératif d'envisager soit l'annulation de la fonction de Haut Représentant par le **Le Conseil de mise en œuvre de la paix**, soit, à défaut, l'élection d'un ultime titulaire élu par le Conseil de Sécurité de l'ONU dont le mandat serait strictement limité à la transition finale vers la pleine autonomie. La désignation d'un dernier Haut Représentant français serait particulièrement pertinente, la France n'ayant encore jamais occupé ce poste malgré son statut de signataire des accords de paix. La France partage une histoire commune profonde avec la région et s'impose aujourd'hui comme l'acteur le plus engagé dans l'accompagnement des pays candidats vers l'intégration européenne.

En libérant la Bosnie-Herzégovine de ses "tuteurs" historiques, l'Europe ne prend pas un risque, elle fait un investissement. Celui d'un partenaire responsable, capable de négocier son adhésion sur une base d'égalité et de dignité, garantissant ainsi que le dernier train pour l'Europe ne soit pas manqué au profit d'influences extra-continetales.

Nemanja Dimitrijevic
Président de la FJSE
nemanja.dimitrijevic@fjse.fr
fjse.fr